

Proposition du Conseil administratif du 28 septembre 2005 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant de 4 558 280 francs, soit:

- **un crédit de 3 922 760 francs destiné à la rénovation de l'Orangerie-Théâtre, de ses deux serres attenantes et de la nouvelle buvette, situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives;**
- **un crédit de 552 300 francs destiné à l'équipement scénique et au mobilier d'exploitation pour le Théâtre de l'Orangerie;**
- **un crédit de 83 220 francs destiné à l'équipement d'exploitation pour la buvette.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

L'Orangerie-Théâtre et ses deux serres attenantes, construites en 1856 en bordure du jardin potager de la villa La Grange, se trouvent aujourd'hui dans un cadre de verdure unique à Genève; un lieu magique où l'on peut, le temps d'une soirée d'été, oublier la vie citadine et se laisser vivre au milieu des fleurs et près d'un spectacle théâtral.

Bâti dans un style néogrec, l'édifice a été conçu pour répondre à une double fonction: orangerie en hiver et théâtre en été. Cette mixité a été maintenue jusqu'à nos jours grâce à une étroite collaboration entre le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et le Département des affaires culturelles. A l'arrivée de la belle saison, les plantes sont déplacées à l'extérieur, l'équipement scénique est installé et les répétitions des spectacles commencent.

Dès 1924, le Service des promenades et jardins (ancien nom du SEVE) a pris possession du jardin et des serres, non seulement pour l'entretien du parc La Grange, mais également pour un usage municipal. Dans le bâtiment de l'orangerie, l'établissement horticole spécialisé dans la préparation des fleurs et plantes ornementales cultive ses plantons et des arbres tropicaux sont entreposés pendant la saison hivernale.

L'ancien potager est devenu un vaste espace couvert de serres basses, dites «couches», qui abritent les jeunes plants avant qu'ils ne soient déplacés dans les parcs de la Ville de Genève.

Au cours des années cinquante, le bâtiment a été transformé par la fermeture de la scène originale et la création d'une série de loges pour les artistes du Théâtre de Verdure. Par la suite, ces locaux ont été occupés par le personnel du SEVE travaillant au sein de l'établissement horticole et par les artistes du Théâtre de l'Orangerie.

En 1996, des travaux de réfection de la toiture et de la charpente ont été effectués par le Service des bâtiments pour un montant de 480 900 francs TTC. Cependant, l'état de vétusté du bâtiment nécessite de nouveaux travaux, tenant compte des principes suivants:

Il s'agira de permettre à l'édifice de retrouver son aspect et sa typologie d'origine. La scène, actuellement occupée par les vestiaires et les bureaux du personnel du SEVE travaillant dans l'établissement horticole de La Grange, sera réhabilitée. La double fonction du bâtiment, à savoir l'abri des plantes pendant l'hiver et l'accueil des représentations théâtrales à la belle saison, sera maintenue après travaux.

Quant aux travaux proprement dits, ils consisteront en une restauration complète.

Cette opération est liée au projet de rénovation des dépendances de la villa La Grange, dont la proposition de crédit PR-376 vous a été soumise lors des séances du Conseil municipal des 18 et 19 janvier 2005. Les travaux prévoient la rénovation des trois dépendances, la réfection de l'enveloppe et l'agrandissement des vestiaires existants dans la dépendance «côté avenue» pour abriter des collaborateurs qui doivent quitter le bâtiment du Théâtre de l'Orangerie ainsi que la création de nouveaux vestiaires qui permettront le regroupement de tout le personnel féminin et masculin du SEVE travaillant dans les parcs des Eaux-Vives, La Grange et quai Gustave-Ador.

L'aménagement intérieur des dépendances devra débuter environ six mois avant ceux de l'Orangerie-Théâtre afin d'offrir des locaux neufs pour les jardiniers de l'établissement horticole de l'Orangerie-Théâtre.

Historique de l'opération

Dans sa séance du 8 septembre 1999, le Conseil administratif décide de charger le Service d'architecture de la préparation d'un programme intentionnel pour la restauration de l'Orangerie-Théâtre et des dépendances de la villa La Grange.

De novembre 1999 à mai 2000, le Service d'architecture, en collaboration avec tous les services concernés de la Ville de Genève, a élaboré ce programme accompagné d'une étude de faisabilité. Dans le courant de l'été 2000, un architecte indépendant a été chargé de préparer un estimatif sommaire des coûts des travaux.

Le récapitulatif des travaux prévus, accompagné de l'estimation des coûts, a été présenté au Conseil administratif lors de sa séance du 29 novembre 2000. Dans ce document, en plus des interventions dans les dépendances, il était prévu également d'aménager l'intérieur de la loge du gardien, située à l'entrée du parc La Grange, côté route de Frontenex, afin de créer des vestiaires pour le personnel du SEVE travaillant dans le parc La Grange. L'enveloppe de ce bâtiment avait été rénoverée par le Service des bâtiments entre 1998 et 1999, laissant l'intérieur en l'état, car aucune affectation n'était prévue.

Les décisions prises par le Conseil administratif, au cours de cette séance, ont amené une modification du programme initial, à savoir de supprimer l'occupation du bâtiment de la loge du gardien par des vestiaires, prévoyant de regrouper ceux-ci dans les dépendances et d'étudier la possibilité d'y aménager un petit musée du parc La Grange.

En date du 5 septembre 2001, après avoir pris connaissance du rapport du Département des affaires culturelles, le Conseil administratif décide de renoncer à la création du musée et demande à la Division de l'aménagement et des constructions d'étudier la réalisation d'une buvette d'été dans la loge du gardien.

Par conséquent, deux projets de décisions ont été soumis et acceptés par le Conseil administratif le 19 décembre 2001:

- la première décision concerne le nouveau programme des travaux et le coût pour la restauration de l'Orangerie-Théâtre, ainsi que la rénovation des dépendances en y aménageant des vestiaires.
- la deuxième décision touche l'affectation d'un crédit d'étude pour l'aménagement de la buvette d'été dans la loge du gardien. Cette étude est en cours et fera l'objet d'une proposition de crédit de construction séparée.

Avec l'acceptation des programmes, le Service d'architecture lança le 27 février 2002 les procédures d'appels d'offres pour les mandats d'architecte.

A la suite de ces démarches, le bureau d'architectes Massimo Lopreno est mandaté le 29 juillet 2002 pour la restauration de l'Orangerie-Théâtre, le bureau d'architectes C. Ganz et A. Muller le 14 août 2002 pour la rénovation des dépendances, et le bureau A Architectes, M. et M^{me} Chabert, le 13 mai 2002 pour l'aménagement de la loge du gardien.

Pendant l'automne 2002, le bureau d'architectes Massimo Lopreno a préparé, en collaboration avec les services concernés de la Ville de Genève, un projet d'architecture pour l'Orangerie-Théâtre, qui a ensuite été présenté et accepté par les services utilisateurs le 17 janvier 2003.

Ce dossier a également été présenté au Service des monuments et des sites du DAEL le 28 février 2003 et déposé le 7 mai 2003 auprès du DAEL, en vue de l'obtention d'une autorisation de construire. Cette dernière a été délivrée le 1^{er} avril 2004.

Au courant de l'automne 2003 et de l'hiver 2004, les architectes, en collaboration avec une équipe d'ingénieurs (civils et CVSE), ont travaillé pour la mise au point du projet définitif et du devis général.

Pendant l'été 2004, la question de remplacer l'actuelle buvette de type «éphémère» par un élément fixe s'est posée.

Cette buvette prépare aujourd'hui entre 80 et 100 repas les soirs de spectacle et répond à une réelle demande du public. Son aspect nuit cependant à la beauté du site et ses installations ne répondent pas aux normes en vigueur.

Le projet étudié par l'architecte chargé de la rénovation de l'Orangerie-Théâtre prévoit une construction en bois de moindre importance, d'une surface au sol inférieure à 50 m², capable de contenir les équipements et appareils d'une cuisine semi-professionnelle nécessaire à l'exploitation saisonnière de la buvette. Son enveloppe entièrement en bois sera conçue pour pouvoir s'ouvrir de manière fonctionnelle pendant les services et être entièrement fermée pendant les mois où elle ne sera pas exploitée. Un W.-C. public accessible aux handicapés sera intégré à la construction.

Dans sa séance du 1^{er} décembre 2004, le Conseil administratif entérinait cette proposition et autorisait le Service d'architecture à l'intégrer à la présente proposition de crédit.

En date du 14 avril 2005, le projet a été présenté à la commission des exécuteurs testamentaires de feu M. William Favre, représentée par M^{me} Barbara Roth et MM. Denis Blondel et Gabriel Aubert. Leur accord pour cette réalisation est intervenu le 28 avril 2005.

La mesure de classement du parc La Grange, MS-C15 par arrêté du Conseil d'Etat du 30 décembre 1921, concerne notamment le parc et les vestiges archéologiques. Néanmoins, la valeur patrimoniale des bâtiments est reconnue et ceux-ci sont considérés dignes de protection, même s'ils ne font pas l'objet d'une mesure légale.

Par conséquent, le projet qui vous est présenté dans cette proposition tient compte de tous les paramètres exigés pour une intervention dans les règles de l'art.

Notice historique

Le parc La Grange, classé en 1921, est l'un des plus prestigieux domaines appartenant à la Ville de Genève. Les remarquables aménagements dont il a bénéficié sont le fait de deux riches familles genevoises, les Lullin et les Favre.

C'est en 1800 que les Favre rachètent La Grange, un bien-fonds de tout premier plan, doté d'une luxueuse maison de maître, de dépendances et d'un jardin à la française, ensemble constitué au siècle précédent par les Lullin. Tout au long du XIX^e siècle, les nouveaux propriétaires n'auront de cesse de moderniser et d'embellir la propriété, l'adaptant à leurs goûts comme à celui de l'époque: transformation de la villa, adjonction d'une bibliothèque, création d'édicules d'ornement; la métamorphose du parc – de français, il devient anglais – entraîne le déplacement du potager, lequel prend place au nord des grandes dépendances. Très soigné, il est orné d'un bassin circulaire, clos de murets et de grilles ponctuées de piliers à vasques décoratives; il possède deux portails, l'un utilitaire destiné aux jardiniers, l'autre d'apparat emprunté par les hôtes des Favre se rendant au spectacle.

En effet, le joyau du potager se trouve être une construction peu banale, à dire vrai unique à Genève: une orangerie doublée d'un théâtre. Edifié en 1856 pour François Edmond Favre – peu après que les Eynard aient supprimé le leur – ce petit théâtre privé accueillera nombre de personnalités genevoises ou étrangères.

Situé dans l'angle nord du potager, accolé à deux serres se développant en ailes, le bâtiment ne laisse rien deviner de sa double fonction; il se présente sous la forme classique d'une orangerie, ouverte de hautes baies vitrées. C'est en pénétrant à l'intérieur de l'édifice que l'invité découvrait jadis le théâtre et sa scène, laquelle fut démantelée vers le milieu du XX^e siècle.

Exposé des motifs

C'est en juin 1981 que Richard Vachoux, en reprenant un spectacle créé à la Comédie, *Méphisto-Valse*, rend à l'orangerie du parc de La Grange sa vocation estivale originelle de lieu théâtral.

De sa construction en 1856 et jusqu'en 1866, les familles patriciennes Lullin et Favre y avaient accueilli leurs invités pour des soirées musicales et théâtrales. M^{me} de Staël, MM. Benjamin Constant, Schelling, Sismondi, Capo d'Istria, Talleyrand, parmi d'autres, y auraient participé.

William Favre, dernier propriétaire, fit don du domaine à la Ville de Genève afin qu'elle le préserve et qu'elle l'ouvre à la population, de l'heure du lever du soleil à celle de son coucher.

L'orangerie fut alors confinée à son usage hivernal: la mise sous abris des plantes gélives.

L'été 1982 vit l'instauration des premières «Fêtes romantiques de l'Orangerie», qui mêlaient poésie, musique et théâtre, sous la direction de son «découvreur» Richard Vachoux. Durant quinze saisons, il y organisa ainsi des soirées placées prioritairement sous le thème du théâtre poétique qu'il défendait. Ses successeurs, Philippe Lüscher, puis Mathieu Chardet, poursuivirent cette démarche tout en l'élargissant en direction de la comédie, voire du cabaret.

Aujourd'hui, le Théâtre de l'Orangerie est un lieu magique, qui mêle l'art botanique à ceux de la scène, les senteurs de la terre aux parfums des repas préparés sous tente. Le Théâtre y connaît un grand succès et, bien souvent, l'on y joue à guichets fermés. C'est dire qu'il répond à une attente des Genevois en même temps qu'il enrichit l'offre touristique-culturelle de l'été.

Mais le bâtiment de l'Orangerie est dans un état de vétusté avancé. Le plafond est si fragile que rien ne peut y être accroché. La scène originelle a été murée: sur l'ancien plateau sont installées des loges. Les sanitaires sont à 50 mètres. Et les gradins, s'ils satisfont aux normes de sécurité, relèvent d'un bricolage. L'écart entre la qualité, le succès des programmes et l'état de délabrement de l'instrument est criant.

C'est pourquoi la Ville de Genève, dans le cadre d'une remise à niveau des anciens bâtiments fermiers de la propriété, souhaite donner à ce théâtre une qualité plus digne et, notamment, l'adapter aux besoins actuels du public et des comédiens.

Un dispositif de gradins modulable, permettant à la fois d'augmenter légèrement la jauge et de créer des espaces de jeux divers est proposé. Ce dispositif permet tout à la fois de jouer face à l'ancienne scène et, si souhaité, d'intégrer celle-ci dans une scénographie plus actuelle, voire de reprendre l'arrangement frontal qui a prévalu, par nécessité, ces dernières années.

Grâce à un déplacement dans un autre bâtiment d'un atelier de jardiniers, la totalité des espaces forme un ensemble unique, entièrement dévolu aux arts de la scène; des loges, dépôts, ateliers et un bureau complètent l'équipement.

En hiver, les gradins démontés sont installés sur la scène dont le rideau est abaissé; l'espace du public revient alors à sa vocation historique et les plantes y sont installées, sans interférence avec les espaces dévolus au théâtre.

Enfin, un dispositif permettant l'accueil du public (billetterie, buvette) est aménagé au sein d'une sorte de coffre en bois, installé en permanence et sans gêner l'activité horticole. Durant la saison estivale, ce coffre s'ouvre en révélant

la caisse ainsi que le comptoir et, par un déploiement de toiles de tentes, offre un lieu d'accueil abrité convivial. L'esprit qui règne actuellement dans ce lieu est ainsi maintenu.

Obligations légales et de sécurité

Mise en conformité des vestiaires

avec le déplacement des vestiaires des personnels masculin et féminin du SEVE dans la dépendance «Orangerie» (voir PR-376), l'obligation de répondre aux exigences de l'OCIRT en matière de locaux est atteinte.

Mise en conformité du théâtre

avec la mise en place du nouveau projet d'aménagement pour le théâtre, les installations répondront aux exigences de la loi en ce qui concerne la sécurité des utilisateurs.

Description de l'ouvrage

L'Orangerie-Théâtre et ses deux serres attenantes se situent en retrait des dépendances de la maison de maître, ceinturées d'un mur et d'une grille protégeant l'enceinte de plantations luxuriantes.

L'Orangerie offre sa façade principale d'inspiration néogrecque à la vue du visiteur, côté sud dans le jardin, tandis que la scène fait saillie en façade arrière, donnant ainsi directement sur le parc.

Les deux serres articulées à ce bâtiment présentent aujourd'hui une esthétique très disparate. En effet, la serre ouest conserve l'intérêt et la beauté de son architecture de verre et d'acier d'origine, tandis que la serre est, modifiée dans les années 1980, résulte d'un rehaussement grossier en maçonnerie couvert de plexiglas.

Cet ensemble digne de protection, dans un site protégé, sera restauré dans les règles de l'art. De même, les murs d'enceinte, les grilles et le portail seront traités avec le même soin et la même attention que le bâtiment principal.

Cette restauration entend sauvegarder le caractère architectural du théâtre tout en maintenant sa fonction mixte d'origine: accueillir le public pour des représentations théâtrales en été et abriter les plantes pour l'hiver.

En l'état actuel, pendant la saison «froide», les locaux sont entièrement occupés par le personnel du SEVE travaillant dans l'établissement horticole (entrepôtage des plantes, vestiaires, sanitaires, dépôts et bureau). Durant les quatre mois d'été, le grand espace est libéré pour le montage et la réalisation de spectacles.

Dans le cadre de cette intervention, le SEVE s'installera dans des locaux plus adaptés dans la dépendance «Orangerie» de la villa La Grange; il continuera toutefois à utiliser les serres qui seront restaurées ainsi que l'orangerie chaque hiver, pour l'entreposage des plantes.

Pour le théâtre, l'objectif est de retrouver son fonctionnement d'origine et ses espaces d'antan avec l'ouverture de la scène historique (murée en 1966). Les espaces libérés par le SEVE permettront l'installation des sanitaires, des loges, d'un bureau et d'un grand espace de dépôt, utiles aux intervenants du théâtre.

La nouvelle organisation des fonctions proposée à l'occasion de cette restauration se développe comme suit:

Rez-de-chaussée

Le grand volume principal, à la double fonction orangerie/théâtre, sera équipé de gradins modulables (diverses configurations seront possibles) et de gabarits de protection pour les murs lors du stockage des plantes en hiver. Son utilisation actuelle sera conservée et optimisée.

La scène retrouvée (avec possibilité qu'elle reste fermée lorsqu'une autre configuration de salle est nécessaire) sera desservie côté ouest par le bureau du théâtre et de l'autre par un espace libre: les coulisses. Côté est, celles-ci communiquent avec le local potier, dépôt qui se trouve un peu plus bas, au même niveau que la salle.

Ce local, qui a récemment profité des travaux de réfection de toiture et de charpente réalisés à l'Orangerie en 1996, accueillera deux loges pour les artistes et leurs sanitaires attenants, (W.-C. – douches / hommes et femmes) ainsi qu'un W.-C. public accessible aux handicapés.

Sous-sol

Les volumes existants au sous-sol seront conservés afin de proposer:

- un dépôt avec W.-C.;
- un grand espace dépôt-stockage pour l'entreposage du matériel et des décors, avec un petit local fermé pour le matériel à mettre sous clef;
- une chaufferie avec installation neuve au gaz.

Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux

Orangerie – Théâtre

A l'intérieur du bâtiment:

Le démontage de toutes les parois en bois, du plancher supérieur montés sur la scène et des divers galandages à l'intérieur du bâtiment permettra de libérer l'espace et de retrouver l'ancienne scène historique.

Les anciens escaliers d'accès au sous-sol et aux combles seront également démontés afin d'installer un nouvel escalier d'accès à l'espace de dépôt du sous-sol, adapté à la nouvelle scène. Pour ce faire, les profils métalliques seront déposés et réinstallés de manière à aménager le dégagement nécessaire au nouvel escalier ainsi qu'à des trappes amovibles sur 3 m de profondeur devant le «lointain» (mur du fond de scène) utiles aux comédiens et techniciens du théâtre.

Dans la grande salle, la remise en état des parois intérieures par la restauration complète des décors en staff des murs, pilastres et corniches finement moulurés, y compris leur peinture, seront réalisées dans le plus grand respect de l'image originelle de la salle.

Les sols en mosaïque bénéficieront également de réparations, d'un entretien adapté et de remplacements à l'identique pour les zones les plus endommagées.

Le plafond de la grande salle, dans un état très dégradé suite à d'anciennes infiltrations d'eau, sera intégralement déposé, permettant par la même occasion les modifications nécessaires à la charpente, en procédant par le dessous.

Le parti d'intervention sur cette charpente consiste en l'ajout ponctuel de contreforts métalliques, en accord avec une structure d'origine qui présentait déjà cette caractéristique hybride.

L'espace de liaison avec la serre ouest sera entièrement démonté, avec une intervention similaire à celle exécutée sur ladite serre.

De plus, le projet de rénovation prévoit le remplacement total des installations électriques, y compris la pose de luminaires.

Une augmentation de la puissance électrique par la pose d'un tableau adéquat optimisera l'utilisation théâtrale du bâtiment.

L'installation de chauffage sera modifiée: la chaufferie existante au mazout sera démontée et remplacée par une chaudière à basse température équipée au gaz naturel. Le reste du réseau sera conservé et étendu à tous les locaux avec la pose de radiateurs supplémentaires.

Ce système sera complété par une décharge thermique de la grande salle de l'Orangerie (pulsion de l'air frais extérieur au sol et extraction de l'air chaud en toiture) ainsi que par la création d'une ventilation par extraction d'air dans les locaux sanitaires et les loges.

L'assainissement général de l'entrée d'eau sera assuré en amont par des interventions sur les équipements sanitaires.

Les nouvelles installations sanitaires comprendront la pose d'un équipement complet dans l'ancien local potier, y compris tous les raccordements et les évacuations; elles seront alimentées en eau chaude grâce à la pose d'un bouilleur de production d'eau chaude sanitaire.

Les équipements d'exploitation:

Ces travaux de rénovation et de transformation du théâtre seront suivis de l'installation de nouveaux équipements plus adaptés aux besoins de ses usagers. Ces nouveaux équipements sont limités au strict minimum du fait que ce théâtre n'est exploité que durant la belle saison.

La grande salle de l'Orangerie sera équipée d'un système modulable de gradins proposant diverses configurations selon la scène choisie. Cette salle pourra abriter jusqu'à environ 100 spectateurs.

Ce mobilier réservé au théâtre sera stocké sur la scène (pendant les mois d'hiver, soit de septembre à mai), protégé derrière une paroi coulissante fermant le cadre de scène.

Les murs restaurés de la grande salle seront conservés grâce à la fourniture de gabarits de protection lors de l'exploitation hivernale par le SEVE; ceux-ci seront stockés au sous-sol durant la saison théâtrale.

La mise en place d'un rideau de scène et de stores d'obscurcissement intérieurs laissera toutes facilités de modulation de l'éclairage naturel dans la salle.

Les loges, les vestiaires et le bureau créés lors des travaux seront équipés de mobilier.

La pose d'un gril fixe au-dessus de la scène historique lui offrira un «éclairage traditionnel».

Quant à la grande salle équipée d'un gril mobile, elle proposera aux utilisateurs une flexibilité de fixations pour un équipement scénique souple permettant son adaptation à divers types de spectacles.

La fourniture d'appareils mobiles de son et lumière, y compris les systèmes permettant de les sortir et de les stocker l'hiver, complètera ce nouveau dispositif théâtral.

Sur l'enveloppe extérieure:

Une révision de la toiture, refaite à neuf en 1996 par le Service des bâtiments de la Ville de Genève, comprendra l'entretien et le remplacement des tuiles d'ardoise détériorées.

L'intervention majeure sur l'enveloppe s'attachera à la rénovation des façades comprenant les travaux de maçonnerie, piquage, lavage, réfection du crépi à la chaux, remplacement des molasses désagrégées, ravalement des molasses conservées et nettoyage des soubassements.

En complément de ces interventions s'effectuera la restauration des grandes baies vitrées et fenêtres arrière de l'Orangerie, avec le contrôle, les réparations et remplacements, lorsque nécessaire, des menuiseries extérieures et des serrureries, des vitrages et des volets.

Pour retrouver les façades avec leur «fonctionnement d'époque», ces travaux seront achevés par la pose de protections solaires de type claies en bois.

Petite serre ouest

Située sur un lieu de culture et d'entreposage de plantes pour le SEVE, cette petite serre conservera son utilisation après rénovation.

Les matériaux et les techniques utilisés seront respectés afin de conserver la nature et l'aspect initial de la serre ouest. Dans ce cadre, les pièces trop dégradées seront remplacées par des éléments à l'identique.

L'essentiel des travaux de cette restauration répond à la nécessité de dissocier toutes les pièces métalliques assemblées, afin de pouvoir les traiter sur toutes leurs faces avant de les réassembler.

Un démontage complet des verres et pièces métalliques sera donc effectué, de manière à ce que la totalité de la serre soit traitée en atelier.

La structure de base, composée de 16 fermes et de 10 demi-fermes pour la structure à facettes en son extrémité ainsi que de montants métalliques scellés dans le socle en roche périphérique, sera tronçonnée. Les tôles pliées qui y sont liées seront démontées et dans certains cas remplacées.

Une fois numérotées et répertoriées, ces pièces seront préparées au traitement et livrées chez le peintre.

Suite au traitement de surface, au sablage et à la métallisation, l'ensemble des fermes et profilés sera transporté sur le chantier pour repose.

Les ouvrants de toiture, au nombre de 30, divisés en trois parties vitrées égales, suivront le même processus.

De même pour les 40 ouvrants sur partie basse.

A l'intérieur de la serre, le sol existant en carreaux de terre cuite 13/26 sera conservé, remis en état avec piquage, dépose et remplacement des carreaux cassés, avant imprégnation.

Les bacs de plantations en maçonnerie seront nettoyés et restaurés; les tables de plantations en ferblanterie remplacées à l'identique.

La réfection du crépi intérieur du soubassement pourra être exécutée lors de l'évacuation des structures métalliques.

Cette restauration sera également l'occasion d'une remise en conformité des installations techniques CVSE.

Les vitrages et portes seront déposés et évacués pour permettre le grattage et le nettoyage du mastic existant sur tous les profilés acier avant leur traitement de surface. Ces surfaces vitrées seront remplacées par de nouveaux verres posés en tuile (tels que ceux existants).

La protection solaire de la serre sera assurée par de nouvelles claies en bois à dérouler, y compris poulies de maniement et systèmes de fixations adéquats neufs.

Petite serre est

Cette serre «chaude» abrite également des pots de culture pour le SEVE. Elle a été rénovée et rehaussée dans les années 1980. Sa nouvelle structure en profilés zingués a été recouverte avec du plexiglas.

A l'intérieur du bâtiment, après nettoyage des murs et sols, les murets intérieurs seront piqués et crépis. L'encadrement de fenêtre intérieur en molasse désagrégée sera remplacé; il en sera de même pour la fenêtre.

Les installations techniques CVSE seront contrôlées et mises aux normes.

Sur l'enveloppe extérieure, on effectuera le remplacement de la porte d'entrée en bois, avec la remise en état de l'encadrement en roche ainsi que de la partie inférieure du socle en roche. Sur la partie rehaussée en maçonnerie, on opérera une réfection du crépi.

La couverture en plexiglas fera l'objet de réparations ponctuelles.

Cette serre est sera également équipée de claies en bois à dérouler.

Aménagements extérieurs

La remise en état des aménagements extérieurs à l'occasion de cette intervention comprendra la restauration des murs d'enceinte, des grilles et de leur socle en roche ainsi que du portail d'accès principal.

De plus, une réfection des sols extérieurs sera exécutée en lien avec les Dépendances. Sur la partie en pente du terrain, afin de renforcer le chemin des machines, le sol sera réalisé en terrain stabilisé, avec l'installation d'une bande roulable en asphalte.

Ces modifications comprendront la pose de caniveaux et grilles de sol et de quelques points lumineux.

L'intervention prévoit la création d'un balisage jusqu'à l'entrée avenue William-Favre pour indiquer la sortie du parc les soirs de représentation.

Buvette

Actuellement, la buvette installée à proximité du théâtre est le résultat de la combinaison de deux éléments légers:

- deux tentes blanches abritant la cuisine-laboratoire qui se développe aussi en plein air;
- une structure tubulaire bâchée (type tunnel agricole) abritant les tables et un buffet-bar.

Ces deux éléments se développent parallèlement sans réelle communication; le tunnel étant totalement couvert, il ne permet aucun vis-à-vis ni avec les cuisines, ni avec le théâtre ni avec le jardin.

Cette buvette fonctionne depuis plusieurs années en lien direct avec le théâtre: elle est ouverte pendant la saison théâtrale, avant les représentations et plus tard après les spectacles, offrant aux spectateurs la possibilité d'y prendre repas ou diverses consommations dans le cadre luxuriant des jardins.

C'est là que se tiennent les conférences de presse ainsi que les apéritifs, vernissages et lancements de la saison et des différents spectacles.

C'est là aussi que sont reçus les artistes, la presse et les gens du spectacle en général.

L'installation actuelle, «sauvage» et nettement insuffisante en termes de sécurité et d'hygiène, demande à être entièrement reconçue.

Le projet prévoit une petite construction de moindre importance, capable de contenir les équipements et appareils indispensables à l'exploitation saisonnière de la buvette avec une petite restauration.

Un WC public et accessible aux handicapés y est contenu.

Une structure mobile légère démontable permet la création d'une terrasse couverte.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Conception énergétique

Restauration et mise en valeur du Théâtre de l'Orangerie du XIX^{ème} siècle et des serres attenantes dont l'histoire est intimement liée à celle du parc La Grange.

Remise en valeur et restitution au public du théâtre et d'une zone de cultures (serres chaude, froide et couches de plantations aux abords immédiats).

Intervention systématiquement légère s'inscrivant dans des structures existantes, dans le respect des caractéristiques écologiques originelles des constructions (orangerie exposée plein sud en hiver et théâtre durant la belle saison).

L'aménagement d'une buvette des plus modestes permettra au public et aux usagers du théâtre de jouir des plantes et de la végétation exceptionnelle de ce lieu situé au cœur du parc.

Enveloppe du bâtiment

La protection du patrimoine et sa conservation sont les objectifs principaux de l'intervention sur l'enveloppe du bâtiment.

Aucune mesure significative d'amélioration thermique des enveloppes n'est prévue pour ce projet.

Aération contrôlée

Il s'agit d'installer des réseaux d'extraction avec ventilateur sous toiture et sortie par chapeau biconique en cuivre, pour les locaux sanitaires et loges.

Besoins en chaleur

Les besoins en chaleur seront assurés par une nouvelle chaudière à gaz à condensation, installée en lieu et place de la chaudière actuelle au mazout.

Nouvelle distribution au sous-sol et raccordements sur les tuyauteries existantes.

Mise en place de nouveaux radiateurs selon configuration des locaux et équipement de vannes thermostatiques à tous les corps de chauffe.

Sanitaire

Dans l'ensemble des bâtiments, la production d'eau chaude sanitaire sera assurée par des bouilleurs couplés aux chaudières.

Afin de réduire la consommation d'eau, la robinetterie sera équipée d'un système de limitation de débit et les chasses d'eau des W.-C. auront une contenance de six litres, avec double commande.

Electricite

Les appareils et installations seront conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4 et à tendre vers le standard Minergie. Il est notamment prévu d'optimiser l'éclairage par un dispositif d'automatisation gérant l'extinction de la lumière des locaux en fonction de la non-présence.

De plus, les appareils électriques fournis par la Ville de Genève seront choisis en fonction de leurs qualités énergétiques mentionnées sur les étiquettes énergétiques. En principe, seuls les appareils de classe AA seront retenus.

Programme et surfaces

— Orangerie - Théâtre

Sous-sol

Dépôt	11.70 m ²
W.-C.	2.30 m ²
Dépôt – Stockage	63.75 m ²
Stockage sous clef	5.85 m ²
Chaufferie	8.65 m ²
TOTAL	92.25 m ²

Rez-de-chaussée

Bureau du théâtre	14.70 m ²
Scène	71.00 m ²

Coulisses	16.30 m ²
Loges (total)	66.00 m ²
dont: vestiaires femmes	5.60 m ²
W.-C. douche femmes	3.60 m ²
vestiaires hommes	5.60 m ²
W.-C. douche hommes	3.60 m ²
W.-C. public	3.10 m ²
Salle pour environ 100 spectateurs	199.40 m ²
Espace de liaison avec serre ouest	9.50 m ²
TOTAL	376.90 m ²

Combles

Rangement 1	14.50 m ²
Rangement 2	14.50 m ²
Combles sur salle (non accessibles)	187.00 m ²
TOTAL	216.00 m ²

— **Petites serres attenantes**

<u>Serre est</u>	35.40 m ²
<u>Serre ouest</u> (total)	78.50 m ²
dont: bacs de plantations	44.20 m ²

— **Buvette saisonnière**

Buvette	48.00 m ²
dont: cuisine	27.00 m ²
buffet ouvert	17.00 m ²
W.-C. public	4.00 m ²

<u>Terrasse couverte</u>	155.00 m ²
--------------------------	-----------------------

Installation démontable pouvant abriter 80 couverts

Estimation des coûts selon code CFE

Crédit I : Orangerie-Théâtre, petites serres et aménagement buvette

I.a ORANGERIE-THEATRE

CFE	Libellé	unité	quantité	Prix unitaire HT	Total HT arrondi
A	Terrain				
A1	Parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives; coût déjà amorti				p. m.
B	Travaux préparatoires	gl	1	207 120.00	207 120
B1	Défrichages, démolitions, démontages	gl	1	85 210.00	85 210
B3	Raccordement réseaux de canalisations et conduites	gl	1	119 160.00	119 160
B6	Adaptations provisoires	gl	1	2 750.00	2 750
C	Installations de chantier, échafaudages	m²	889	111.58	99 200
C0	Installations générales de chantier	gl	1	58 840.00	58 840
C1	Echafaudages de façades	m²	534	23.83	12 730
C2	Autres échafaudages	m²	197	140.25	27 630
D	Fondations (bâtiment)	m²	416	254.98	106 070
D2	Dalle	m²	153	218.62	33 450
D3	Canalisations	ml	155	468.51	72 620
E	Gros œuvre	m²	889	784.80	697 690
E0	Planchers, escaliers	m²	407	123.19	50 140
E1	Toitures (surfaces développées)	m²	495	282.50	139 840
E3	Parois extérieures des sous-sols	m²	192	122.50	23 520
E4	Parois extérieures des rez et étages supérieurs	m²	350	563.88	197 360
E5	Fenêtres, portes extérieures	m²	170	1 415.12	240 570
E6	Parois intérieures (gros œuvre)	%	651 430.00	7.10	46 260
I	Installations	m²	889	325.29	289 180
I0	Courant fort	m²	889	113.27	100 700
I1	Télécommunication, sécurité	m²	889	11.36	10 100

I2	Chauffage	m2	365	174.98	63 870
I3	Ventilation	m3	435	158.43	68 920
I4	Sanitaires	p	21	2 170.95	45 590
M	Aménagements intérieurs	m²	889	357.57	317 880
M1	Cloisons, portes intérieures	m²	219	180.50	39 530
M2	Eléments de protection	gl	1	62 760.00	62 760
M3	Revêtements de sols	m²	223	102.42	22 840
M4	Revêtements de parois	gl	1	137 270.00	137 270
M5	Plafonds	m²	240	123.50	29 640
M6	Equipements fixes	gl	1	20 080.00	20 080
M8	Nettoyage	%	312 120.00	1.85	5 760
A- M	SOUS-TOTAL 1 de I.a				
	(avant honoraires et frais secondaires)				1 717 140

I.b PETITES SERRES

CFE	Libellé	unité	quantité	Prix unitaire HT	Total HT arrondi
E	Gros œuvre	m²	137	1 997.37	273 640
E1	Toiture	gl	1	5 000.00	5 000
E4	Parois extérieures				
	des rez et étages supérieurs	m²	41	256.34	10 510
E5	Fenêtres, portes extérieures	m²	257	983.54	252 770
E6	Parois intérieures				
	(gros œuvre)	m²	134	40.00	5 360
I	Installations	m²	137	107.30	14 700
I0	Courant fort	m²	137	67.15	9 200
I4	Sanitaires	p	2	2 750.00	5 500
M	Aménagements intérieurs	gl	1	60 340.00	60 340
M1	Cloisons, portes intérieures	gl	1	2 990.00	2 990
M3	Revêtements de sols	m²	114	167.28	19 070
M6	Equipements fixes	gl	1	35 880.00	35 880
M8	Nettoyage	%	57 940.00	4.10	2 400
E- M	SOUS-TOTAL 1 de I.b				
	(avant honoraires et frais secondaires)				348 680

I.c BUVETTE

A	Terrain				
A1	Parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives; coût déjà amorti				p. m.

B	Travaux préparatoires	gl	1	9 300.00	9 300
B3	Raccordement réseaux de canalisations et conduites	gl	1	9 300.00	9 300
C	Installations de chantier, échafaudages	m²	48	137.50	6 600
C0	Installations générales de chantier	gl	1	6 600.00	6 600
D	Fondations (bâtiment)	m²	48	385.42	18 500
D2	Fondation dalle de fond	m²	48	385.42	18 500
E	Gros œuvre	m²	48	1 930.00	92 640
E1	Toitures (surfaces développées)	m²	65	309.85	20 140
E4	Enveloppe buvette	m²	193	375.65	72 500
I	Installations	m²	48	579.17	27 800
I0	Courant fort	m²	48	214.58	10 300
I4	Sanitaires	p	4	1'875.00	7 500
I5	Installations spéciales	p	1	10 000.00	10 000
M	Aménagements intérieurs	m²	48	646.46	31 030
M2	Éléments de protection	gl	1	1 500.00	1 500
M6	Équipements fixes	gl	1	27 530.00	27 530
M8	Nettoyage	%	29 030.00	6.89	2 000
A- M	SOUS-TOTAL 1 de I.c				
	(avant honoraires et frais secondaires)				185 870

RECAPITULATIF:

I.a – Orangerie-Théâtre	1 717 140
I.b – Petites serres	348 680
I.c – Buvette	185 870

A- M	SOUS-TOTAL 1				
	(avant honoraires et frais secondaires)				2 251 690
Q	Équipements d'exploitation pour l'Orangerie-Théâtre	gl	11	111 730.00	111 730
Q1	Équipements fixes (rideaux de scène, gril tech., dispositif d'obscurcissement)	gl	11	111 730.00	111 730

T	Aménagements extérieurs	m²	3 000	92.94	278 820
T1	Mise en forme du terrain	gl	11	110 540.00	110 540
T2	Ouvrages extérieurs	gl	11	95 390.00	95 390
T6	Clôtures (murs et grilles)	ml	135	258.44	34 890
T7	Installations	gl	11	38 000.00	38 000
A- T	SOUS-TOTAL 2 (avant honoraires et frais secondaires)				2 642 240
V	Frais secondaires	%	2 642 240.00	3.49	92 150
V0	Frais secondaires généraux	%	2 642 240.00	2.58	68 150
V2	Autorisations taxes	gl	1	2 000.00	2 000
V3	Indemnisation des tiers (stockage des plantes en serre provisoire)	gl	1	22 000.00	22 000
W	Honoraires	%	2 642 240.00	17.07	451 260
W1	Honoraires travaux préparatoires (étude de faisabilité)	gl	1	16 600.00	16 660
	<i>Honoraires architecte</i>			17 160.00	
	<i>Honoraires géomètre</i>			9 500.00	
W2	Honoraires ouvrages (Orangerie, serres, buvette et aménagements extérieurs)	%	2 642 240.00	16.44	434 600
	<i>Honoraires architecte</i>			355 000.00	
	<i>Honoraires ingénieur civil</i>			7 750.00	
	<i>Honoraires ingénieur électricien</i>			19 950.00	
	<i>Honoraires ingénieur chauffage/ventilation</i>			20 500.00	
	<i>Honoraires ingénieur sanitaire</i>			11 200.00	
	<i>Honoraires expert</i>			10 200.00	
A – W	SOUS-TOTAL 3 (avant comptes d'attente)				3 185 650
X	Comptes de réserve				71 710
X2	Divers & imprévus 10% du sous-total 1 de I.a : 1 717 140, soit 171 714, admis à				171 710

Y	Réserve pour travaux spéciaux de restauration-conservation		30 000
A – Y	COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT)		3 387 360
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA) <i>7.6 % appliquée sur les positions A-Y: 3 387 360, soit 257 439, admis à</i>		257 440
A – Z	COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (TTC)		3 644 800
ZZ	Frais administratifs et financiers		
ZZ0	Information, concertation <i>0.5% de A-W : 3 185 650, soit 15 928, admis à</i>		15 920
ZZ1	Honoraires de promotion <i>5% de ((A-Z) + ZZ0)): 3 660 720, soit 183 036, admis à</i>		183 030
ZZ2	Intérêts intercalaires <i>[Taux DSF (3,00% + 0,5%) x ((A-Z) + ZZ0 + ZZ1) / 2 x durée en mois/12]</i> <i>$\frac{3,50}{100} \times \frac{3\,843\,750}{2} \times \frac{16}{12}$, soit 89 687, admis à</i>		89 680
ZZ3	Fonds d'art contemporain <i>1% de ((A-Z) + ZZ0 + ZZ1 + ZZ2): 3 933 430, soit 39 334, admis à</i>		39 330
A – ZZ	COUT GENERAL DE L'OPERATION		3 972 760
	A déduire:		
	– Crédit de préétude N° 300, voté le 11 février 1998		50 000
	Total du crédit I demandé:		3 922 760

Crédit II: Equipement scénique et mobilier d'exploitation pour le Théâtre de l'Orangerie

R	Equipement d'exploitation gl	1	513 300.00	513 300
R1	Equipement (appareils)	gl	1	423 500.00
				423 500

R2	Mobilier (gradins modulables)	gl	1	89 800.00	89 800
R	SOUS-TOTAL AVANT TVA (HT)				513 300
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA)				39 000
	7,6% de 513 300, soit 39 010, admis à				39 000
R – Z	COUT TOTAL MOBILIER D'EXPLOITATION (TTC)				552 300
Total du crédit II demandé:					552 300

Crédit III: Equipement pour l'exploitation de la buvette

M	Aménagements intérieurs	gl	1	77 350.00	77 350
M6	Equipements fixes (appareillage pour cuisine semi- professionnelle)	gl	1	77 350.00	77 350
R	Ameublement, décoration				p.m.
R1	Mobilier d'exploitation (mobilier de la terrasse récupéré dans les réserves de la Ville de Genève)				p.m.
M – R	SOUS-TOTAL AVANT TVA				77 350
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA)				5 870
	7,6% de 77 350, soit 5 878, admis à				5 870
M – Z	COUT TOTAL MOBILIER D'EXPLOITATION (TTC)				83 220
Total du crédit III demandé:					83 220

TOTAL DES CREDITS I (3 922 760), II (552 300) ET III (83 220) 4 558 280

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation du coût» sont ceux du mois d'août 2003 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

1. Orangerie - théâtre

Selon CFE, norme SIA 416

Surface de plancher SP (brute)	889 m ²
Sous-sol	127

Rez	416	
Combles	346	
Surface nette SN		729 m ²
Sous-sol	92	
Rez	377	
Combles	260	
Volume bâti VB		2 975 m ³

Prix au m² de plancher:

(SP) (CFE E+I+M+W) = $1\,848\,510 / 889 = 2\,079$ Fr./m²

Selon CFC, norme SIA 116

Volume SIA	4 232m ³
------------	---------------------

Prix au m³ (honoraires compris), CFC 2 = $1\,831\,360 / 4\,232 = 433$ Fr./m³ SIA

Prix au m³ (honoraires non compris), CFC 2 = $1\,492\,870 / 4\,232 = 353$ Fr./m³ SIA

2. Petites serres

Selon CFE, norme SIA 416

Surface de plancher SP (brute)	137 m ²
Ouest	92 m ²
Est	45 m ²
Surface nette SN	114 m ²
Ouest	79 m ²
Est	35 m ²
Volume bâti VB	453 m ³
Ouest	320 m ³
Est	133 m ³

Prix au m² de plancher:

(SP) (CFE C+D+E+I+M+W2) = $397\,630 / 137 = 2\,902$ Fr./m²

Selon CFC, norme SIA 116

Volume SIA	816 m ³
Ouest	656 m ³
Est	160 m ³

Prix au m³ (honoraires compris), CFC 2 = $358\,260 / 816 = 439$ Fr. /m³ SIA

Prix au m³ (honoraires non compris), CFC 2 = $309\,310 / 816 = 379$ Fr. /m³ SIA

3. Buvette

Selon CFE, norme SIA 416

Surface de plancher SP (brute)	48 m ²
--------------------------------	-------------------

Surface nette SN 27 m²

Volume bâti VB 144 m³

Prix au m² de plancher:

(SP) (CFE C+D+E+I+M+W2) = 213 370 / 48 = 4 445 Fr./m²

Selon CFC, norme SIA 116

Volume SIA 240 m³

Prix au m³ (honoraires compris), CFC 2 = 181 840 / 240 = 758 Fr. /m³ SIA

Prix au m³ (honoraires non compris), CFC 2 = 145 040 / 240 = 604 Fr. /m³ SIA

Autorisation de construire

Ce projet de restauration est au bénéfice de l'autorisation de construire N° DD 98 483-2, délivrée le 1^{er} avril 2004 et entrée en force le 3 mai 2004.

La demande d'autorisation de construire pour la buvette a été déposée le 5 août 2005 auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer huit mois après le vote du Conseil municipal sous réserve que les travaux d'aménagements intérieurs (vestiaires pour le personnel du SEVE) des dépendances de la villa La Grange soient terminés.

La durée totale des travaux est de seize mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est juin 2008.

Régime foncier

Le bâtiment de l'Orangerie-Théâtre est situé dans le parc La Grange, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété privée de la Ville de Genève.

Référence au programme financier quadriennal

Le crédit pour la rénovation de l'Orangerie-Théâtre est prévu sous le numéro 043.044.03 du premier plan financier d'investissement 2004-2015 pour un montant de 3 500 000 francs. De plus, l'objet est déjà au bénéfice d'un crédit d'études

de 50 000 francs sous le numéro 043.044.01 (total 3 550 000 francs). Par contre, ni les petites serres, ni la nouvelle buvette avec son équipement d'exploitation ne sont prévus dans ce premier plan financier.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Les frais de fonctionnement restent inchangés	
Charges annuelles (eau, gaz, électricité, etc.)	11 800
— Crédit I	
Charge financière annuelle sur 3 972 760 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 20 annuités	267 030
— Crédit II	
Charge financière annuelle sur 552 300 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 8 annuités	78 680
— Crédit III	
Charge financière annuelle sur 83 220 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités	18 170
Total des charges financières	<u>363 880</u>
Total budget prévisionnel d'exploitation et charges financières	<u>375 680</u>

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire des trois crédits est le Service d'architecture; les services bénéficiaires sont le Service des espaces verts et de l'environnement pour le crédit I et le service administratif et technique de la Division art et culture pour les crédits II et III.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants :

PROJETS D'ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

PROJET D'ARRÊTÉ I

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 922 760 francs destiné à la restauration de l'Orangerie-Théâtre, à la rénovation des deux petites serres attenantes et à l'aménagement d'une buvette extérieure.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 922 760 francs.

Art. 3. – Un montant de 39 330 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 50 000 francs du crédit d'étude voté le 11 février 1998, soit un montant total de 3 972 760 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2028.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

PROJET D'ARRÊTÉ II

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 552 300 francs destiné à l'équipement scénique et au mobilier d'exploitation pour le Théâtre de l'Orangerie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 552 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2016.

PROJET D'ARRÊTÉ III

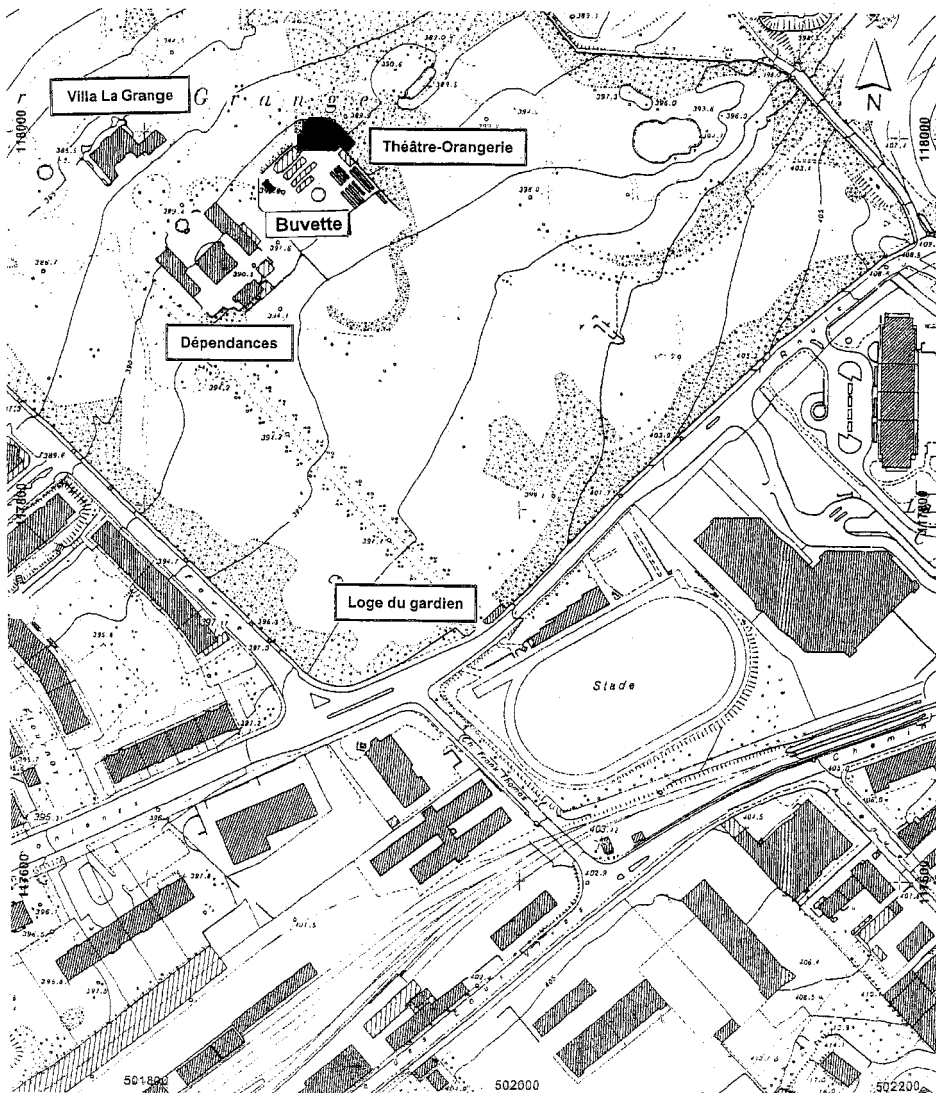
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 83 220 francs destiné à l'équipement d'exploitation pour la buvette.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 83 220 francs.

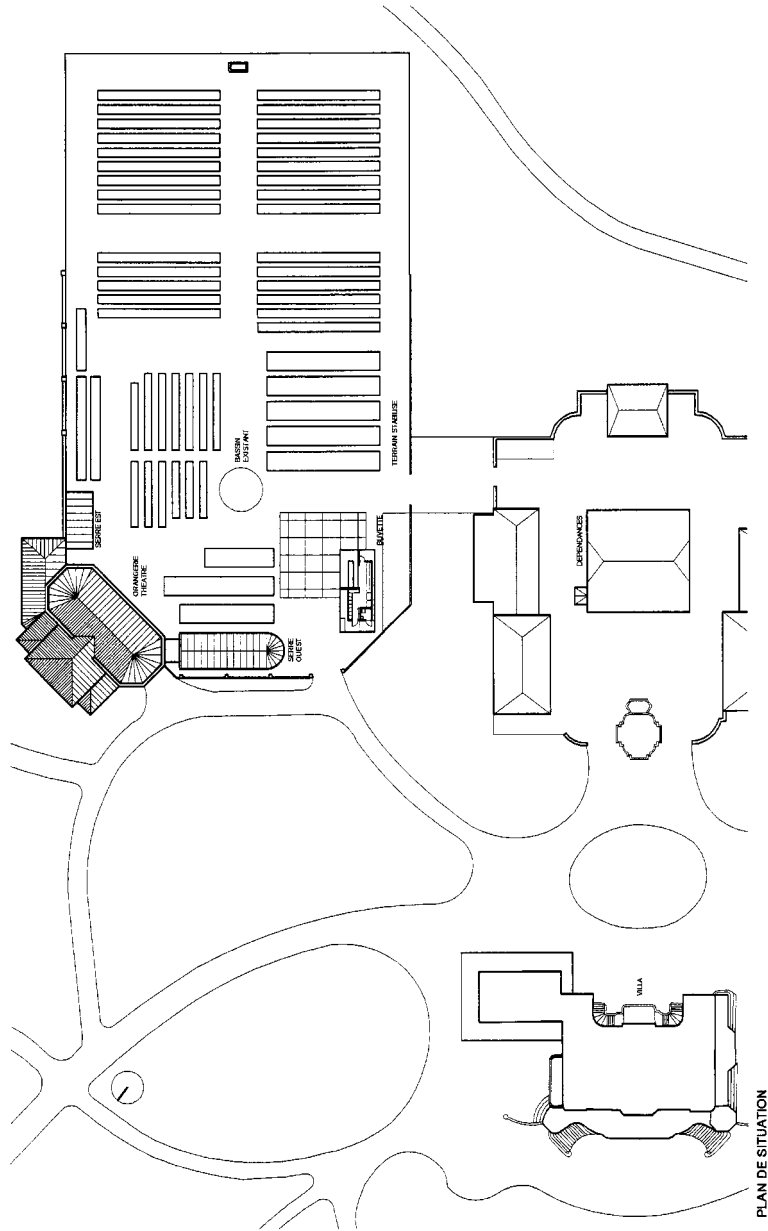
Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2013.

Annexes:

- un plan de situation
- un plan Orangerie-Théâtre + petites serres + buvette
- un plan de l'Orangerie-Théâtre
- un plan de la buvette
- photographies

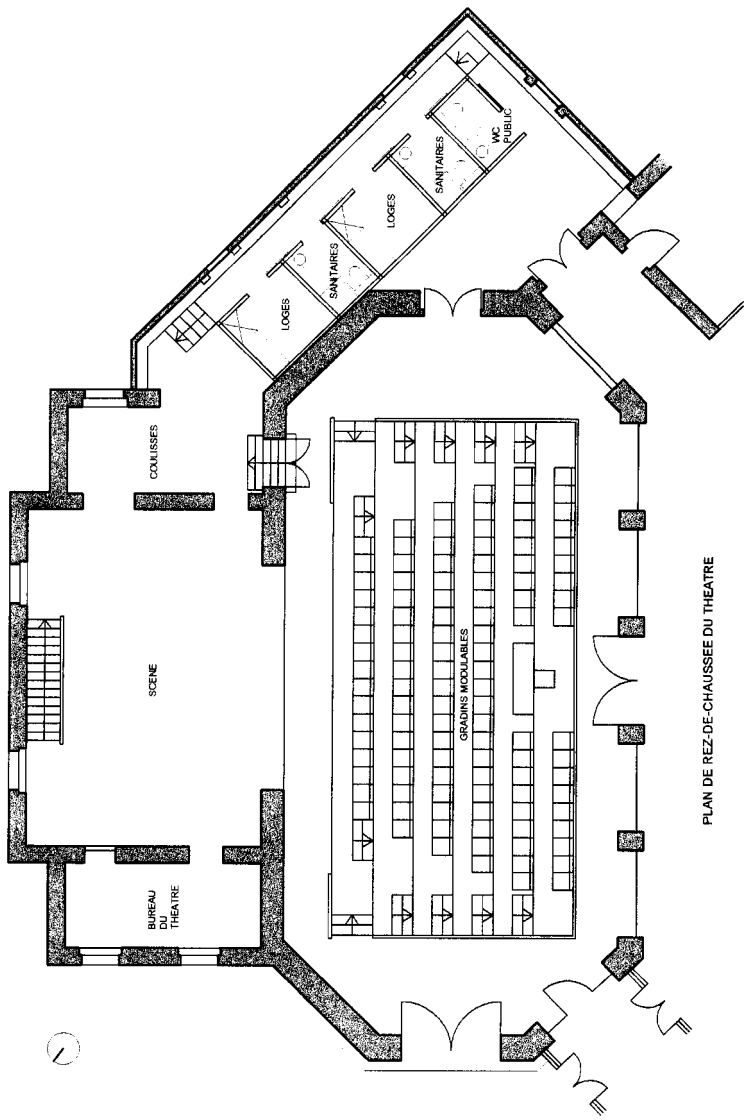


RESTAURATION DE L'ORANGERIE-THEATRE ET DE SES SERRES AVEC CREATION D'UNE BUVETTE SAISONNIERE



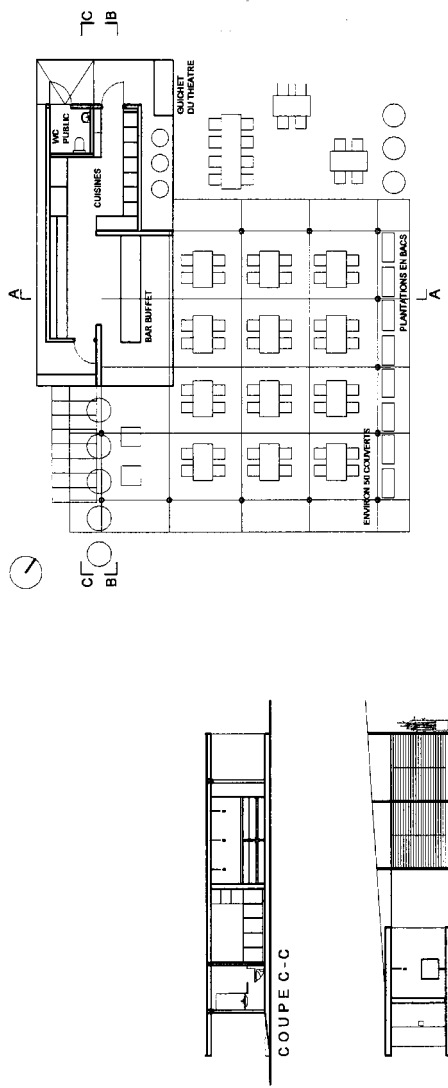
PLAN DE SITUATION

RESTAURATION DE L'ORANGERIE-THEATRE ET DE SES SERRES AVEC CREATION D'UNE BUVETTE SAISONNIERE



PLAN DE REZ-DE-CHAUSSEE DU THEATRE

CREATION D'UNE BUVETTE SAISONNIERE POUR L'ORANGERIE-THEATRE



PLAN DE LA BUVETTE AVEC SA TERRASSE COUVERTE DEMONTABLE

RESTAURATION ET TRANSFORMATION DE L'ORANGERIE-THEATRE ET DES PETITES SERRES ATTENANTES



ENTREE PRINCIPALE DE L'ORANGERIE-THEATRE - FACADE SUD



ACCES SOUS-SOL - FACADE NORD

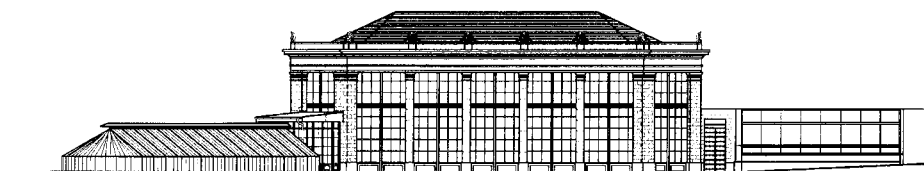
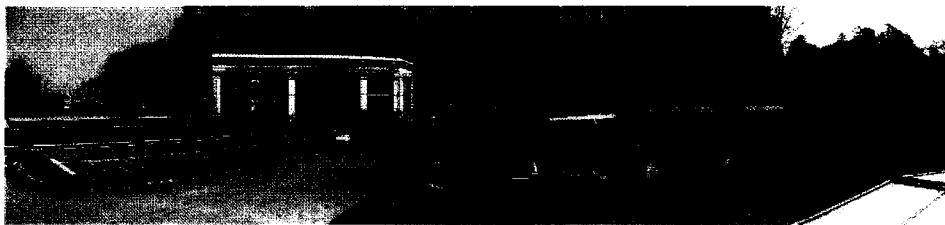


LOCAL POTIER

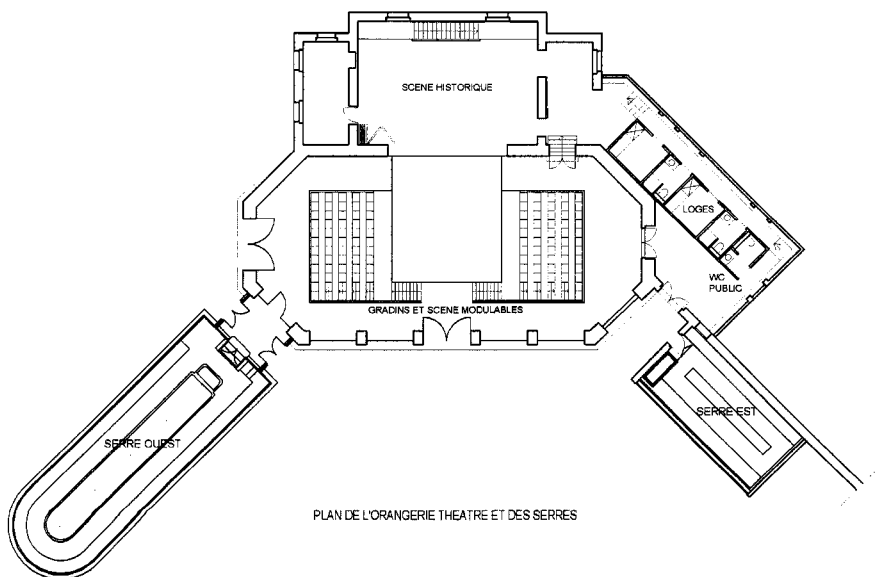


LIAISON ORANGERIE ET LOCAL POTIER

RESTAURATION DE L'ORANGERIE-THEATRE ET DE SES SERRES AVEC CREATION D'UNE BUVETTE SAISONNIERE



ORANGERIE THEATRE FACADE SUD SUR JARDIN



PLAN DE L'ORANGERIE THEATRE ET DES SERRES